

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e), l'UCSP BASKET Chez Mme LABROT Christine 23 rue Arthur Rimbaud 26800 PORTES LES VALENCE 06.50.66.18.25

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de.....3ème.....catégorie à ⁽²⁾...la salle cristal pour le vendredi et à la Halle des Sports pour le samedi et dimanche.

à l'occasion de ⁽³⁾...matchs et présentation des équipes.

du vendredi 3 février 2023 à 17 heures.....

au dimanche 5 février 2023...à.....18heures.....00.....

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 3 janvier 2023

Signature

LABROT CHRISTINE

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : M

Je soussignée.....Geneviève GIRARD.....mairie de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M.me LABROT christine, Club Basket

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de3°.....catégorie

à la salle Cristal

à l'occasion de matchs

du 03/02/2023 à 17 heures 00

au 05/02/2023 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 05 Janvier 2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement